

Règlement du jeu de loterie instantanée distribué par La Pacifique des Jeux dénommé « Numéro Fétiche »

Article 1^{er} *Cadre Juridique*

Le règlement particulier du jeu de loterie instantanée distribué par La Pacifique des Jeux dénommé « NUMERO FETICHE », fait le 17 septembre 2013 avec publication au Journal officiel de la Polynésie française, est modifié comme suit, en principe à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette modification est valable pour l'émission n° 01 des tickets ayant le code jeu 100 et pour les émissions de tickets et les codes jeux qui seraient commercialisés postérieurement.

Article 2 *Emissions de tickets et prix*

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 100 F.CFP.

Article 3 *Lots*

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot(en francs CFP)	Total (en francs CFP)
2 lots de	500 000 =	1 000 000
90 lots de	5 000 =	450 000
2 500 lots de	1 000 =	2 500 000
5 000 lots de	500 =	2 500 000
28 000 lots de	200 =	5 600 000
27 000 lots de	100 =	2 700 000
62 592 lots formant un total de		14 750 000

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

Article 4 *Description du jeu*

- 4.1. Il existe 10 modèles de tickets différents. Chaque ticket représente un chiffre qui peut être 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 13, à l'exclusion de tout autre chiffre.
- 4.2. Chaque ticket comporte 5 zones de jeu à gratter, chacune représentée par une bulle sur laquelle est inscrit un chiffre identique au chiffre du ticket sélectionné par le joueur.
- 4.3. Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque zone de jeu sont un chiffre compris entre 1 et 15 avec sa transcription en lettres et une somme en francs CFP associée avec sa transcription en lettres.
- 4.4. Le joueur gratte les 5 bulles. S'il découvre un chiffre identique à celui qui était inscrit sur la couche grattable et tel que rappelé dans la règle du jeu inscrite sur le ticket, il remporte la somme associée au chiffre découvert. Si le joueur découvre plusieurs chiffres identiques, les sommes associées s'additionnent pour former un lot unique indivisible.
- 4.5. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 12 décembre 2018.

Par délégation de La Présidente-Directrice Générale de La Française des Jeux
Charles LANTIERI

Le Président-Directeur Général de La Pacifique des Jeux,
Thierry GABARRET